

Enquête insertion 2023 :

Le rebond d'après la crise Covid se confirme avec des résultats toujours à la hausse

L'édition 2023 de l'Enquête insertion de la Conférence des Grandes écoles ([CGE](#)), notamment destinée à mesurer l'employabilité des nouveaux diplômés des Grandes écoles, confirme la réelle capacité de rebond du « modèle » Grandes écoles constatée l'an passé après la crise sanitaire ainsi que la dynamique positive dans laquelle il s'inscrit. Pour toutes les écoles membres de la CGE ayant participé à cette enquête, les résultats, toujours à la hausse, sont un encouragement à poursuivre dans la voie de l'excellence au profit des étudiants et des entreprises appelées à les employer.

Dans un contexte socio-économique toujours plus propice au recrutement des cadres (308 000 recrutés en 2022 selon l'APEC) et notamment des jeunes diplômés, l'enquête 2023 pointe en particulier :

Après le rebond de 2022, un niveau toujours en hausse du taux net d'emploi

- Déjà élevé l'an dernier, le **taux net d'emploi de l'ensemble des diplômés atteint 90,5 %**, et se maintient au-dessus des niveaux d'avant la crise sanitaire de 2021.
- La hausse est nette pour les ingénieurs (+ 2 points en un an pour atteindre 93,1 %). Le taux net d'emploi est stable pour les écoles d'autres spécialités (86 %, + 0,1 point) et présente un léger recul pour les managers (87,7 %, - 0,9 points). Pour rappel, le taux net d'emploi de l'enquête 2022 était de 89,8 % (soit une progression de + 10,7 points par rapport à 2021) se redressant davantage qu'il n'avait chuté avec le Covid et marquant même un niveau record depuis deux décennies.

Pour les diplômés en emploi, les conditions de recrutement sont très bonnes

- L'amélioration constatée l'an dernier se poursuit : après l'obtention d'un diplôme « Grande école », le **recrutement est rapide** : en moyenne, plus de huit diplômés en emploi sur dix (86,6 %) ont été recrutés en moins de 2 mois.
Pour une grande part, le contrat était même signé avant l'obtention du diplôme : le taux de diplômés ayant trouvé leur premier emploi avant la sortie de l'école (68,6 %) constitue le niveau le plus haut de la décennie (devant les 65,9 % de la promotion 2019 qui constituaient le record).
Ce recrutement rapide vaut pour tous les types d'école, autant pour les femmes que les hommes. L'embauche est la plus rapide pour les ingénieurs : 71,6 % de contrat avant le diplôme, ce qui est encore mieux que l'an dernier (66 %).
- Les diplômés de 2022, en emploi en France, sont **en majorité embauchés en CDI** : ils sont 85,5 % dans ce cas. C'est le niveau le plus élevé des années récentes pour la promotion sortante : 3,7 points de plus que l'an dernier.
Pour la promotion 2022, 87,4 % des diplômés en poste en France ont le **statut cadre**. Chez les ingénieurs, cette proportion est nettement supérieure à celle des autres écoles : 92,1 % pour les ingénieurs, 81,2 % pour les managers et 71,8 % pour les diplômés d'autres spécialités. Selon le type

d'école, la part de cadres chez les femmes est 7 à 9 points inférieure à celle des hommes. Cette part est plus basse pour les diplômés des autres spécialités (68,4 %), alors qu'elle est à 87,4 % pour les ingénieurs et à 77,9 % pour les managers.

- Dans l'enquête 2023, les **salaires** hors primes en France conservent une tendance à la hausse. Pour la promotion 2022, la progression en un an est de 4,5 % grâce à une offre d'emplois forte pour les cadres, qui bénéficient aux nouveaux diplômés. La croissance est un peu plus forte pour les ingénieurs (+ 4,9 %) que pour les managers (+ 3,1 %). Ces derniers conservent cependant un salaire moyen hors primes plus élevé (39 332 €) que les ingénieurs (37 601 €).

Ces excellentes conditions de recrutement révèlent néanmoins des **inégalités entre hommes et femmes**.

- Globalement, les **salaires bruts annuels** hors primes de la promotion 2022 sont assez concentrés : plus de deux diplômés salariés en France sur trois (68,5 %) perçoivent entre 30 000 et 42 000 € par an. C'est autant vrai pour les femmes (67,8 %) que pour les hommes (69 %). Pour autant, en 2023, les écarts de salaires femmes/hommes de la promotion sortante travaillant en France sont équivalents à ceux observés en 2022. Le salaire moyen hors primes des hommes est supérieur de 5,5 % à celui des femmes (hommes : 39 000 €, femmes : 36 949 €). L'écart était de 5 % l'an dernier.
- La disparité femmes / hommes apparaît nettement dans les tranches extrêmes : en dessous de 30 000 €, les femmes sont plus nombreuses (12,7 %) que les hommes (4,8 %). Au-delà de 42 000 €, la situation s'inverse : 26,2 % des hommes et seulement 19,4 % des femmes.

Les diplômés se concentrent sur quelques secteurs d'activité dont le classement varie sensiblement

Les secteurs d'activités où sont appelés à exercer les étudiants demeurent assez sensiblement les mêmes que les années précédentes. Néanmoins, leur ordre d'importance dans le choix des nouveaux diplômés connaît quelques variations :

- Ainsi, les **sociétés de conseil** restent le premier secteur de recrutement des managers (21,9 %, + 3,3 points en un an). Viennent ensuite, à environ 13 % des recrutements, la **banque-assurance** et les **activités informatiques** (TIC services, où sont classées les entreprises de services du numérique (ESN)).
- Ces deux secteurs d'activité offrent également près de la moitié des emplois aux nouveaux ingénieurs : 26,2 % pour les sociétés de conseil, d'ingénierie et bureaux d'études, suivies avec 20,8 % par les activités informatiques (TIC services). L'**industrie des transports** remonte au 3ème rang avec 6,7 % des emplois, après deux ans en léger recul (4,8 % en 2021 et 5,4 % en 2022). La **construction-BTP** se place au 4ème rang avec 6,4 % des emplois. Dans son ensemble, l'industrie représente 24,5 % des emplois d'ingénieurs (22,1 % de l'an dernier).

Du point de vue de la répartition géographique des emplois, l'enquête 2023 constate que :

- La plupart des **emplois de managers et diplômés des autres spécialités se situent en Île-de-France**, où se concentrent les sièges sociaux : les trois quarts des diplômés travaillant en France y trouvent leur premier emploi. Les **ingénieurs sont plus nombreux en province** (60,5 % de ceux qui démarrent leur carrière en France), où se situent plus souvent les sites industriels.
- Pour la promotion sortante, **la part des diplômés qui prennent un poste à l'étranger (11,1 %) s'est encore réduite** (11,7 % en 2022, 12,5 % en 2021 et 13,8 % en 2020). Fin 2022, quand les nouveaux diplômés entrent dans la vie professionnelle, la situation sanitaire freine encore le départ à l'étranger. La conjoncture favorable sur le marché de l'emploi des cadres favorise aussi la prise de poste en France.

- Pour la promotion 2022, **la Suisse reste la première destination** avec 13,9 % des diplômés en poste à l'étranger, devant le Luxembourg et l'Allemagne. Le Royaume-Uni (4e) a reculé de deux places comme la Chine (7e), dépassée par le Canada et la Belgique. On observe **un effet Brexit** depuis le référendum de juin 2016. La part du Royaume-Uni dans les emplois à l'étranger diminue chaque année : de 17,7 % en 2016, on arrive à 13,1 % en 2020. Sa sortie de l'Union européenne, le 1er janvier 2021, y rend plus difficile la prise d'un poste. En 2022, il n'accueille plus que 10,7 % des emplois à l'étranger (- 2,4 points en 2 ans). En 2023, cette part descend à 8,6 %, dans un contexte économique difficile au Royaume-Uni.

Des conditions d'embauche très bonnes aussi pour les apprentis

Moins de 6 mois après l'obtention du diplôme, les diplômés issus de l'apprentissage présentent des indicateurs d'insertion proches de l'ensemble des diplômés :

- Le **taux net d'emploi des apprentis atteint 90,6 %**, à un niveau équivalent à celui de l'ensemble (90,5 %).
- Ils ont été **embauchés rapidement** après leur sortie d'école (87,3 % en emploi en moins de 2 mois).
- Leurs **conditions d'embauche sont aussi bonnes** : 86,8 % en CDI et 85,6 % cadres. Le salaire à l'embauche des apprentis travaillant en France s'établit en moyenne hors primes à 37 763 €, un peu en-dessous de la moyenne de l'ensemble des diplômés (38 184 €).

Des diplômés satisfaits de leur emploi

Pour finir, la note de satisfaction donnée à leur emploi par les diplômés de 2022 en activité atteint une moyenne plutôt haute : 4,1 sur 5, soit au même niveau que l'an dernier. **Près de 88 %** (presque 4 points de plus que l'an dernier) **d'entre eux sont satisfaits** (48,3 %) ou **très satisfaits** (39,6 %) de l'emploi qu'ils occupent.

La place de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Depuis plusieurs années, la transition écologique a intégré les entreprises, les incitant à changer leurs pratiques ou à faire émerger de nouvelles activités. Huit diplômés en activité professionnelle sur dix considèrent que la transition écologique fait partie des préoccupations de leur employeur.

En mission principale ou occasionnelle, la RSE est présente dans 38,6 % des postes des diplômés de la promotion 2022 : 15 % sur leur mission principale et 22,8 % occasionnellement sur des projets ayant une dimension RSE.

La RSE est présente plus souvent via des enjeux liés à l'environnement, cité par près de neuf diplômés sur dix (88,2 %), dont les deux tiers (63,1 %) ont jugé qu'ils ont acquis dans leur formation les compétences nécessaires pour répondre à la dimension environnementale de leur poste, un peu plus pour les ingénieurs que pour les autres diplômés.

Pour **Nicolas Glady, vice-président de la CGE en charge de Formation et Carrières, Directeur de Télécom Paris** : « *Les chiffres le montrent à nouveau, les grandes écoles ont su passer et dépasser les crises que nous venons de traverser. Les très bons résultats de l'enquête insertion 2023 de la CGE confirme, s'il le fallait, toute la capacité de réaction, d'adaptation et de progression de nos établissements, quels que soient leur spécialité, leur taille ou leur lieu d'implantation et de rayonnement. Dans un contexte certes plus favorable aux recrutements, c'est un véritable encouragement à poursuivre dans la voie de l'excellence pour toutes et tous. Dans cet esprit, il nous faut aussi collectivement soutenir les efforts engagés pour combattre les biais femmes – hommes qui persistent en matière d'insertion. Tous les secteurs et toutes les disciplines auront à gagner à plus de mixité. C'est la conviction de nos écoles et nous devons collectivement continuer à faire des efforts !*

Poursuivons aussi les initiatives qui permettent à nos étudiants d'aborder les enjeux liés aux transitions en cours et d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour y faire face et trouver des solutions. »

Pour **Laurent Champaney, président de la CGE, Directeur général d'Arts et Métiers Sciences et Technologies** : « *Au moment où le monde de l'enseignement supérieur est traversé par d'importantes questions sur la qualité des formations, qui les dispense et à quel prix, cette « Enquête insertion 2023 » vient à point nommé. Elle rappelle deux choses fondamentales. Premièrement, que les Grandes écoles ont su faire preuve d'assez d'agilité pour rebondir après la crise Covid mais surtout, et c'est le deuxièmement, qu'elles ont su conserver et développer l'énergie de ce rebond pour aller encore plus loin. Nombre de résultats de cette enquête sont les meilleurs jamais obtenus. Nous ne pouvons qu'en être fiers pour nos équipes, heureux pour nos étudiants et pour les entreprises qui les accueillent. Nous sommes dans une dynamique positive qui montre que les Grandes écoles demeurent un modèle fiable, solide, une garantie d'excellence des apprentissages et de débouchés intéressants dans la vie professionnelle. C'est pourquoi, 50 ans après sa création, la CGE revendique plus que jamais le modèle « Grande école » et continuera longtemps de le défendre et de le promouvoir. »*

À PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la CGE regroupe près de 250 Grandes écoles en France et à l'étranger, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé... Les Grandes écoles représentent plus de 40 % des diplômes de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal... Les Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique.

www.cge.asso.fr | **Twitter** : [@ConferenceDesGE](https://twitter.com/ConferenceDesGE)

CONTACT PRESSE

Agence EPOKA pour la CGE

Nicolas Crépin – ncrepin@epoka.fr – 06 52 32 10 11